2e. ANNÉE, No. 31. MANITOBA. SAMEDI, 8 MARS, 1873.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00

" demi " 60 00

" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 8 MARS, 1873. Redigé par un Comité de Collaborateurs.

Pride of the West.

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vastes établissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera epargné pour faire de l'etablissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

A.-G. B. BANNATYNE,

MARCHAND EN GROS ET EN-DETAIL,

WINNIPEG.

Constamment en magasin :—

MARCHANDISES SECHES de toute sortes.
HABILLEMENTS FAITS,
DRAPS DE MANUFACTURE
CANADIENNES et ANGLAISES,
CHAUSSURES,
FERRONNERIES et
QUINCAILLERIES,
OUTILS de CHARPENTIERS,
POELES et USTENSILES,
VAISSELLE.
MARCHANDISES de FANTAISIE,
FOURCHES a FOIN et a FUMIER,
PELLES ET BECHES,
GRATTES ET RATEAUX,
EPICERIES DE CHOIX,
VINS ET LIQUEURS,
BIERE ET PORTER en bouteille,
CIGARES,
FARINE ET PROVISIONS,

Ainsi qu'un assortiment général de toutes espèces de marchandises.

FOURRURES ACHETEES ET VENDUS

PROUITS ECHANGES.

Toute marchandise vendue à prix modérés pour argent comptant.

Arpentage des Terres

DANS

MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-c.

ARPENTAGE DES TERRES

DE

MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpentages, on pourra faire antérieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages.

Avril 10, 1872. j-n-c

FORT GARRY.

DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le departement ci-dessus au

Magasin de la Compagnie

DE LA

BAIE D'HUDSON.

du Fort Garry pour se procurer des

ETOFFES DE MODES, TOILETTES, ET VÊTEMENTS POUR LEUR SEXE

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus modérés.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles speciales pour choisir les étoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immediate et seront executées avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872

J.&G. D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes especes d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses
COMBINEES,
Faucheuses simples,
Moulins à battre,
Rateaux,
Charreues,
Herses,
Cultivateurs,
Charrues à casser la terre,
Moulins à Beurre,
Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RECOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

Marchands à Commission

2-0.

LETTRES DE ROME.

On écrit de Rome, à la date du 30 décembre dernier.

La noble et énergique allocution de Notre Saint-Père le Pape a soulevé, vous le savez sans doute, une tempête de colères et de récriminations dans toute la presse libérale. Ce qui a surtout provoqué l'indignation de M. M. les journalistes salariés italiens, c'est l'expression du "gouvernement supalpin" appliquée au gouvernement qui s'est imposé à Rome par la violence. Le télegraphe, au très humble service de nos gouvernants, s'est empressé de nous donner des extraits de la "Gazette de Spener" et de la "Gazette de l'Allemagne du Nord." Ces deux organs serviles de M. de Bismark osent appeler "cynique" le langage du Vicaire de Jesus Christ, parce qu'il a dit la vérité, et que, tout faible qu'il est, il n'a pas craint d'appeler les gouvernants de l'empire des "menteurs impudents" Ici, à Rome, on est heureux de lire l'expression de ces colères, cela prouve que le Saint-Père a mis le doigt sur la plaie; cela prouve que ce Pape qu'ils croyaient avoir brisé et aneanti pour jamais est encore plus fort qu'eux tous, malgré les millions de soldats dont ils disposent. Le journal la "Liberta," blessé d'un passage de l'adresse du général Kanzier, a publié un article qu'on ne peut excuser qu'en le supposant sorti de la plume d'un maniaque. Laissons les dire; malgré tous les efforts d'une presse vendue, la vérité sera toujours connue, le mérite honoré, et la vaillance récompensée. Attendons du reste la fin. Nous verrons bien, au jour de la grande debâcle, combien de volontaires trouvera à son service le gouvernement italien et combien lui resteront fidèles après sa chute miserablé. Alors nous pourrons comparer.

L'Impératrice de Russie passera l'hiver à Sorrente. Une escadre russe est à sa disposition. Deux vapeurs seulement stationnent à Sorrente, le reste de l'escadre mouillera dans le port de Naples. L'impératrice aura à son service 250 hommes, dont les uns sont des agents de la Police russe, et les autres des cuirassiers de la garde. C'est pour mettre Sa Majesté à l'abri des incursions des brigands qui infestent les environs de Naples, Cela fait grand honneur, comme vous voyez au gouvernement italien, et cela suffit à donner une idée de ce que c'est que la sécurité publique en Italie Sorrente est en face de Naples, à 9 kilomètre tout au plus, de la ville de Gastellamare.

M. de Corcelles a eu l'honneur d'être reçu ce matin par Son Eminence le cardinal Antonelli.

On m'assure que le commandant de l'"Orénoque" vient d'être nommé à un grade supérieur en récompense de sa fermeté, Cela prouve qu'on a reconnu à Versailles le faux pas que l'on venait de faire et dans quel guêpier on était alle se jeter.

Beaucoup de personnes prétendent maintenant que M. Fournier sera rappelé et que le gouvernement italien est le premier à presser son rappel, furieux comme il est, d'avoir vu ses plans dérangés et ses batteries démasquées par suite de la noble attitude et de l'énergique conduite de M. Bourgoing.

C'est hier, dimanche, que la noblesse romaine a eu l'honneur de venir presenter en corps ses hommages et les protestations de son inaltérable dévouement au vraie Roi de Rome à l'immortel Pie IX. Dès le matin, les voitures encombraient les rues qui conduisent au Vatican. Toute la Cour du Palais et une partie de la place de St Pierre en etaient remplis. Tous avaient repondu à l'appel du noble sénateur, le marquis Cavalletti. Pas un ne manquait. Beaucoup avait dû faire un long et dispendieux voyage pour se trouver au rendez-vous de l'honneur. En effet, un très grand nombre de familles patriciennes de Romains habitent la compagne et beaucoup même en Toscane, en Lombardie et en Piémont, depuis le grand méfait du 20 septembre. Eh bien! tous ont quitté leurs nouvelles demeures pour se trouver au Vatican, hier, dans la salle du Consistoire. Je ne citerai point de noms car une colonne de journal ne suffirait pas à les contenir. Qu'il me suffise de dire que toutes les familles nobles de Rome étaieat présentes, excepté les cinq qu'on voit toujours au Quirinal. Le Saint Père suivi d'un nombreux et brillant cortége de cardinaux, de prelats et de cameriers, a paru dans la sale du Consistoire un peu avant midi; il s'est assis sur son trône. Le marquis Cavalletti, senateur de Rome, s'est alors avancé, a ployé le genou et a lu à Sa Sainteté la belle adresse suivante:

"Très Saint Père, me voici à vos pieds, pour vous présenter à l'occasion de la nouvelle annee, les humbles hommages, la soumission fidèle et les sincères félicitations du Patriciat romain.

"Oui c'est pour remplir un devoir que nous venons devant votre trône, mais c'est encore et spécialement pour vous donner et recevoir de vous, Très Saint Père, une vraie consolation.

"Un père affligé se sent consolé quand il tourne ses yeux mouillés de larmes vers son fils qui l'aiment d'un bien tendre amour, et les enfants en se jetant sur le sein de leur père, reçoivent de suaves consolations au millieu de toutes leurs amertumes. Vous êtes le père, nous sommes les fils, et le lien qui nous unit, Très Saint-Père, est indissoluble.

"C'est en poussant du fond du cœur un profond soupir que nous devons confesser la verité de ce que vous avez dit dans votre si digne allocution. Que vous avez dit vrai. L'aspect de notre Rome, n'est pas celui qui convient à la Ville Sainte, à la metropole du monde catholique. Une presse effrénée et impie répand partout l'erreur et la calomnie, l'immoralité et l'incrédulité, abusant de la pauvreté extrême d'un grand nombre, séduit les fidèles par l'appât de l'or et les entraîne dans l'apostasie.

"En ces jours, la guerre soulevée contre les ordres religieux est terrible. Eh bien! nous, pour montrer notre attachement à la réligion et a votre personne, nous unissons nos protestations aux vôtres, nos douleurs à vos douleurs à la vue d'actes aussi injustes et aussi sacriléges.

"Les ordres religieux ont toujours donné de la splendeur et apporté des avantages non seulement moraux, mais encore matériels à notre Rome, soit en instruisant du haut de la chaire, soit en soulageant les indigents, soit en secourant au péril de leur vie ceux qui étaient frappés de maladies contagieuses, à tel point que les Romains ont toujours reconnu, dans les membres des communautés religieux, l'esprit de leurs fondateurs. Que ces paroles, en manifestant à Votre Sainteté nos sentiments religieux, soient encore une consolation pour ces pauvres et innocentes victimes de la persécution

"Très Saint-Père, si, ou milieu de tant de flammes du feu infernal allumé à Rome, le Patriciat romain et les Romains se maintiennent comme toujours fermes dans la religion et fidèles à Votre Sainteté, c'est assurement une grande consolation, et nous nous en reconnaissons redevables à la protection de Celle que vous avez dogmatiquement proclamée immaculée.

"Daignez agréer, Très Saint-Père, ces protestations que j'ai l'honneur de présenter à votre trône; daignez les encourager par votre apostolique benédiction, afin que par elle nous nous maintenions toujours plus forts et compactes dans le soutien de vos droits pour la gloire de la Sainte Eglise et pour l'honneur de Rome, notre patrie."

La lecture de cette belle et énergique Adresse avait produit dans toute l'assistance comme une secousse électrique. Le Saint Père s'est levé, et promenant sur toutes ces nobles têtes un regard plein de majesté et de force, il a parlé en termes sublimes.

Une profonde émotion s'était emparée de tous les cœurs en entendant ces éloquentes paroles, et on ne voyait que des larmes couler de tous les yeux. Mais qui pourra jamais exprimer la majesté, l'énergie, le courage, et en même temps la bonté et l'amour empreints sur la noble figure du vicaire de Jésus-Christ? Il faut avoir assisté à ces magnifiques audiences, il faut avoir le bonheur d'approcher dans ces circonstances de la personne vénérée du Saint-Pontife pour se faire une idée de ce que fait éprouver la parele du grand Prisonnier, si puissant quand il est faible, et si fort quand on le croit à terre, et si jeune quand on l'annonce près de mourir!

Le Saint-Père a traversé ensuite les rangs serrés de toutes ces nombreuses familles si dévouées, Tous voulaient avoir le bonheur de baiser sa main, tous avaient la joie d'entendre de sa bouche des mots gracieux. Ce n'est qu'avec peine que Sa Sainteté a pu se derober à tant d'hommages pour se rendre dans le jardin et le musée et pour y faire sa promenade accoutumée.

VARIETES.

— Dis donc Fanfan, qu'est-ce que c'est qu'une bêtise?

— C'est de faire boire un bœuf avec une cuiller.

— Hein!

⁂

— Si notre père Adam eut été Docteur, quelle aurait été sa spécialité?

— Dentiste, car c'eut été le Docteur *Adam*.

⁂

— Dans quel mois les femmes parlent-elles le moins?

— En fevrier, car il n'a que 28 jours.

⁂

— Un prisonnier s'empresse de laisser la cours avant la fin du procès.

— Attendez le jugement, lui crie le crieur.

— Comment, dit l'accusé: Il n'y a pas assez des témoins qui ont mentis, sans que le juge mente aussi.

⁂

— As tu vu Baptiste, il paraît que deux imprimeurs ont été arrêtés pour avoir volé.

— C'est impossible, mon bon, les imprimeurs ont trop de *caractère* pour se livrer au vol.

LE METIS.
SAMEDI, 8 MARS, 1873.

La Session.

Après un mois de session, notre Législature vient d'être prorogée. Cette courte session a été extrêmement laborieuse, et nous pouvons même dire que peu de Législatures ont dans un si court espace de temps, passé autant de mesures importantes. Nous avons adopté une loi municipale qui devra avoir les meilleurs résultats. Les codes municipaux d'Ontario et de Québec ont été mis à contribution, et on en a extrait ce qui pourrait le mieux s'adapter aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. Un de ses principaux traits, c'est qu'elle n'est pas obligatoire. Elle laisse aux différentes localités la liberté de s'en prévaloir et de s'ériger en municipalité lorsqu'elles le jugeront à propos. Nous croyons cette mesure très-sage. Dans l'état actuel de notre Province, on comprend qu'en plusieurs endroits, il serait assez difficile de faire fonctionner immédiatement une organisation municipale régulière. Cependant nous avons tout lieu de croire que la plupart des paroisse vont se hâter de se constituer en municipalité et profiter des avantages que leur offre cette loi.

Nous avons la loi qui pourvoit à la tenue des Régistres des Baptêmes, Mariages et Sépulture, et des Statistiques vitales, par les prêtres ou ministres des différentes dénominations religieuses. C'est encore une mesure de première importance.

Notre loi des Ecoles est très-complète, et comprend les meilleures dispositions des système d'instruction publique de Québec et d'Ontario. Le principe des écoles séparées y est établi et consacré de la manière la plus large possible. Les sections Catholiques et Protestantes du Bureau d'Education ont respectivement la surveillance exclusive des écoles sous leur contrôle. L'octroi du Gouvernement doit être divisé entre les deux sections d'après le total de l'assistance moyenne des élèves aux écoles.

Nous avons passé un acte concernant l'enrégistrement des titres. La loi qui existait auparavant était très-incomplète. Elle a été presque entièrement abrogée ou refondue, et une loi toute nouvelle a été adoptée.

Viennent ensuite différentes actes relatifs à la procédure des Cours de Comté, pour empêcher les réserves de terres des Métis de tomber entre les mains des spéculateurs, concernant les licences, pour établir une taxe sur les terres des absents, concernant la ratification des titres, concernant les sociétés d'agriculture, et un bon nombre d'actes non moins importants. Nous avons donc raison de dire que les travaux de cette session auront une influence considérable sur les destinées de notre Province.

La Delegation.

Il est décidé qu'il y aura une délégation des membres du Gouvernement Provincial, à Ottawa, pour obtenir des conditions financières meilleures. Il nous faut des *better terms.* Les Délégués sont les Honorables MM. Clarke, Royal et Howard. Ils doivent partir demain. Espérons que leur mission sera fructueuse, et qu'ils obtiendront pour cette Province un subside un peu plus respectable.

L'Incorporation de Winnipeg.

Nous regrettons de voir que les citoyens de Winnipeg n'aient pu s'entendre avec le gouvernement relativement à leur bill d'incorporation. Il est facile de comprendre combien il eut été désirable d'incorporer notre petite capitale. Il en aurait resulté de grands avantages et pour les citoyens, et pour le gouvernement, et pour la province en général. Le bill présenté à la Chambre avait été préparé avec beaucoup de soin par le Comité des citoyens nommés à cet effet. Mais il appert que le bill conférait en Conseil-de-Ville plus de pouvoirs que le gouvernement ne voulait lui en laisser. La Chambre a mis des restrictions telles que le Comité des citoyens a déclaré le bill impraticable, et a pris des mesures qui ont eu pour résultat de faire tomber le bill. Nous reviendrons sur ce sujet et nous exposerons les choses plus en détail dans un autre numéro.

Conseil du Nord-Ouest.

Les commissions des membres du Conseil du Nord-Ouest sont arrivées d'Ottawa au commencement de cette semaine, et la première assemblée du Conseil a eu lieu aujourd'hui à 11 a.m.

La liberte de se taire.

Jeudi dans la nuit, vers 2 heures du matin, le Dr. Bird, Orateur de la Chambre d'Assemblée, fut éveillé par sa domestique qui lui dit que la dame du Rvd. M. Black se mourait et qu'un messager était venu en toute hâte le chercher. Malade lui même, le Dr. Bird refusa et conseilla d'aller chez le Dr. Codd, son associé. Environ une heure après, juste le temps qu'il faut pour aller et revenir de Winnipeg à Kildonan où demeure M. Black, on vint de nouveau frapper à la porte du Dr. Bird, et le même messager réclama cette fois avec instance les soins du Docteur en donnant à la domestique sur l'état de madame Black, cliente du Dr. Bird, certains détails aggravants qui devaient convaincre ce dernier. En effet, il se leva, s'habilla promptement et partit dans une voiture qui l'attendait et que conduisait un jeune garçon.

Le sleigh ou *cutter* avait à peine dépassé le pont de la Police lorsqu'un homme que le Dr. Bird n'avait pas aperçu se mit à crier et à gesticuler. C'était, parait-il, le signal convenu; le Docteur avait été reconnu A quelques arpents plus loin, une bande d'hommes sortirent tout à coup d'une auberge, et criant au docteur d'arrêter se jetèrent les uns au devant du cheval pendant que les autres entouraient la voiture. Le Docteur, ne soupçonnant encore rien, dit à ces hommes de ne pas l'arrêter, qu'il s'en allait visiter une femme mourante et qu'il les verrait chez lui à son retour. En même temps, il leva la main; croyant apercevoir un pistolet, ces misérables s'éparpillèrent un instant, mais bientôt ils se précipitèrent sur le docteur, l'étranglent avec une lanière de drap, le baillonnent pour empêcher ses cris et lui compriment le nez pour l'etouffer. Alors commença une lutte terrible, désespérée entre cet homme qui se battait pour sa vie et dix à douze bandits qui voulaient l'assassiner. Une montre, des cache-nez de laine, des gants, des courroies et des morceaux de laine ramassés par la police le lendemain matin témoignent de la résistance énergique du docteur. Accablé sous le nombre et frappé plusieurs fois à la tête, il perdit connaissance une seconde fois, et revint à lui en sentant à la tempe gauche une sensation froide et horrible. On allait lui faire sauter la cervelle lorsqu'un des misérables détourna ses complices, et dit qu'il valait mieux goudronner et emplumer le docteur. Au même instant, on apporta de l'auberge du goudron chaud, et l'ignoble opération commença. Le Docteur perdit connaissance, et resta ainsi assez longtemps parait il; lorsque le froid le rappela à lui, un de ses meurtriers était encore près de lui; il s'éloigna aussitôt. Le Docteur se leva alors et regagna son domicile tant bien que mal.

Comme l'Hon. M. Bird n'a pas d'ennemis et qu'il est universellement estimé, on ne peut assigner d'autre cause à ce barbare attentat que la décision donnée la veille par lui comme Orateur de la Chambre d'Assemblée au sujet du bill d'incorporation de Winnipeg.

Et pourtant dans sa décision rien que de strictement juste et constitutionnel. Recevant du Conseil Législatif un message qui soumettait à l'approbation de l'Assemblée un projet de loi dont plusieurs clauses décrétaient la levée d'impôts et l'emploi des fonds publics, l'Hon. Orateur avait décidé qu'un tel bill ne pouvait prendre naissance que dans la branche élective ou populaire de la *Législature*, et concluait par conséquent au rejet du message. C'est cette décision si constitutionnelle qui a valu à M. Bird les outrages dont il a été la victime, et ces outrages mêmes montrent si la Législature a eu raison ou non de modifier le bill d'incorporation de Winnipeg. On voit aujourd'hui en quelles mains serait tombée la gestion municipale de cette ville si le bill tel que présenté était devenu loi

La Police va-t-elle enfin agir et prouver qu'elle existe? Ou bien va-t-on voir se renouveler la farce du mois d'octobre.

Legislature de Manitoba.

1ER. PARLEMENT 3ÈME SESSION.

Vendredi, 14 Février, 1873.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

M. Schmidt demande au Gouvernement si aucune démarche a été faite dans le cours de l'été dernier pour presser le règlement de la question des Terres.

L'Hon. M. Royal répond qu'il est reconnaissant à l'Hon. membre qui a fait cette question puisqu'elle donne occasion au Gouvernement d'expliquer ce qu'il a fait relativement à cette question des terres. Cette question est une des plus importantes de notre politique. Elle comporte plusieurs points: la réserve des Métis, la coupe de bois, le privilège de foin etc. Elle a été agitée sérieusement depuis deux ans. On a fait assemblée sur assemblée, pétition sur pétition. Cependant on ne recevait aucune réponse. Le Gouvernement Féderal ne faisait rien. L'été dernier, voyant que les choses prenaient une tournure qui aurait pu devenir embarrassante, le Gouvernement Provincial prit sur lui d'agir. Les cinq ministres se rendirent auprès de l'agent des terres et lui représentèrent que s'il n'y avait pas d'amélioration prochaine, on ne pourrait plus contrôler l'agitation populaire. L'Agent des terres se mit immédiatement en communication avec Ottawa et en deux jours, on reçut du Gouvernement Fédéral une réponse qui réglait au moins le point le plus important de cette question.

L'Hon. M. Norquay fait à peu près les mêmes remarques en anglais.

M Schmidt demande au Gouvernement si les Statuts français de la 1ère session seront distribués.

L'Hon. M. Royal répond qu'ils ont été distribués en partie. La copie à distribuer étant incomplète, la distribution a été limitée. Par suite des difficultés que l'on éprouve ici à faire fonctionner bien régulièrement une imprimerie, les dits Statuts n'ont pas été imprimés d'une manière bien complète, et bien exacte. De plus le nombre en a été très-limité. En conséquence, le Gouvernement a l'intention de prendre des mesures pour la réimpression des dits Statuts et en faire la distribution.

M. Sutherland demande au Gouvernement un rapport constatant le nombre des voteurs de la Province, en démontrant le nombre dans chaque paroisse d'après les listes déposées entre les mains du Secrétaire Provincial, tel que requis par un acte passé à la dernière session.

L'Hon. M. Royal dit que cette question est hors d'ordre. S'il s'agissait d'une simple réponse du ministère, il serait prêt à la donner. Mais il s'agit d'un rapport qui entrainera des dépenses. Il, (l'Hon. M. Royal) expliquera au membre pour Kildonan la manière de s'y prendre pour obtenir son but. S'il veut avoir un tel rapport, qu'il propose une adresse au Lieutenant-Gouverneur demandant tel rapport.

M. McKay demande au Ministre des Travaux Publics si le Gouvernement a l'intention de construire un pont, avant l'ouverture de la navigation, sur la Rivière St. François-Xavier Est, pour remplacer celui défait l'automne dernier.

L'Hon. M. Norquay répond affirmativement. Le Gouvernement a fait démolir l'ancien parcequ'il offrait des dangers. Il en fera reconstruire un autre au même endroit aussitôt que la chose sera possible, en prenant en considération les moyens entre les mains du Gouvernement.

M. Hay demande au Ministre des Travaux Publics un rapport de tous les ponts bâtis depuis qu'il est en office, et le montant payé pour chacun d'eux, et si les contrats ont été donnés par contrats ou privément.

L'Orateur déclare la question hors d'ordre. Ce rapport ne peut être obtenu que par une adresse.

M. Hay dit qu'il a voulu éviter des dépenses en prenant la question de la manière qu'il l'a fait.

L'Hon. M. Norquay dit que l'affaire viendra devant la Chambre dans les comptes publics. L'Hon. membre pourra alors avoir les renseignements qu'il desire.

L'Hon M. Royal propose que le bill concernant les Registres des Baptêmes, Mariages etc., soit référé de nouveau au Comité général. Adopté.

Sur proposition de l'Hon. M. Norquay le bill concernant l'Inscription des électeurs est référé de nouveau au Comité général de la Chambre, M. Bourke au fauteuil.

L'Hon. M. Norquay propose qu'une nouvelle clause soit ajoutée au bill, relativement à la manière d'afficher les listes électorales. Son amendement comporte que les listes devront être affichées dans chaque division électorale, à la porte de l'Eglise, de l'école et Bureau de Poste.

M. Schmidt fait remarquer que certaines divisions électorales n'ont pas les trois endroits publics en questions et que par conséquent cette clause de l'Acte n'aura aucun effet. Cette manière d'afficher les listes se trouvera très insuffisante.

L'Hon. M. Dubuc parle dans le même sens et suggère d'amender la clause de manière à ce que les listes électorales, dans les cas où il n'y a pas d'Eglise, de bureau de Poste ou de maison d'école dans la division, soient affichées dans les deux endroits considérés comme les plus publics de la localité. Il ajoute que par ce moyen on évitera les inconvénients qui ont eu lieu le printemps dernier. Dans une certaine division électorale, celle de St. Norbert, les listes ont été affichées seulement dans deux maisons privées, dont l'une se trouvait dans une pointe ignorée, à une distance de presqu'un mille du chemin.

L'Hon M. Norquay rédige sa clause de manière à rencontrer les vues exprimées par MM. Schmidt et Dubuc, et l'amendement est adopté.

L'Hon. M. Howard propose qu'une adresse de félicitation soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur au sujet de sa nomination comme Gouverneur de cette Province et qu'un comité composé des Hon MM. Clarke, Norquay, Royal, Girard, Boyd, Dubuc, Schmidt, Delorme et du moteur, soit chargé de préparer la dite adresse.—Adopté.

PREMIERE LECTURE.

L'Hon M. Howard "Acte pour établir un fond consolidé de Revenu pour la Province de Manitoba.

L'Hon. M. Royal: "Acte pourvoyant à la possession par des Syndics de propriétés appartenant aux Eglises Protestantes."

L'Hon M. Clarke: "Acte concernant les Municipalités."

L'Hon M. Clarke: "Acte pour amender l'Acte pour incorporer la compagnie d'Aqueduc de Winnipeg."

L'Hon. M. Howard met devant la Chambres les Comptes Publics pour l'année 1872.

L'Hon. M. Royal met devant la Chambre un message du Lieutenant-Gouverneur transmettant das dépêches du Gouvernement Fédéral en réponse à certaines adresses des deux Chambres adoptées à la dernière session.

Ces dépêches sont référées au Comité des Impressions.

Et la Chambre s'ajourne.

Lundi, 17 Février, 1873.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

M. Sutherland demande au Gouvernement s'il a reçu une pétition des habitants de Kildonan demandant qu'une licence soit accordée à A. Matheson pour une traverse en la dite paroisse, si non pourquoi?

L'Hon M. Norquay répond que le Gouvernement a reçu la pétition en question, et qu'il y a fait droit.

M. Sutherland demande au Gouvernement s'il a intention d'introduire un Acte pour amender l'Acte concernant la disqualification et inhabilité de siéger dans l'Assemblée Législative.

L'Hon. M. Clarke répond que le Gouvernement n'a pas l'intention d'introduire un bill de ce genre.

Sur proposition de l'Hon. M. Royal la Chambre se forme de nouveau en Comité général sur le bill concernant les Registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures et des Statistiques Vitales dans la Province de Manitoba, M. Bunn au fauteuil. Le bill est de nouveau amendé et adopté.

Sur proposition de l'Hon. M. Howard le bill pour établir un fond consolidé du Revenu pour la Province de Manitoba, subit sa seconde lecture, et est considéré en Comité général, M. Spence au fauteuil.

L'Hon. M. Howard explique le bill en anglais et l'Hon. M Royal en français.

Le bill est adopté.

Sur proposition de l'Hon. M. Clarke le bill pour amender l'Acte pour pour incorporer l'Aqueduc de Winnipeg, est référé au Comité des bills privés.

L'Hon. M. Boyd introduit un bill pour amender l'Acte pour la prévention des feux de prairie. Le bill subit sa première lecture,

L'Hon. M. Dubuc propose la seconde lecture du bill pour autoriser les débiteurs à faire des offres réelles en certains cas; et la Chambre se forme en Comité général sur le bill, M. McTavish au fauteuil.

Le bill est adopté sans amendement.

M, Hay demande au Gouvernement si c'est son intention de présenter un Acte au sujet du double mandat dans cette Province.

L'Hon. M. Clarke répond que le Gouvernement n'a pas l'intention d'introduire un tel bill.

L'Hon. M. Clarke propose que les séances du soir de la Chambre soient considérées comme séances distinctes, et que lorsque l'Orateur, sur une motion d'ajournement, ajournera la Chambre, elle demeurera suspendue jusqu'à sept heures et demie. —Adopté.

L'Hon. M. Clarke dit qu'il veut soulever une question de privilège. Deux journaux de Winnipeg le *Manitoban* et le *Free Press* dans leurs rapports des débats de la Chambre, lui font dire (à l'Hon. M. Clarke) que le Gouvernement d'Ottawa n'avait pas plus droit de mettre le *veto* sur les actes passés par notre Législature, que nous avons droit de mettre notre *veto* sur les actes passés par le Parlement d'Ottawa. L'Hon. ministre prétend n'avoir pas prononcé ces paroles. Sa pensée était que lorsque nous passons des actes dans les limites de nos attributions, Ottawa n'avait pas plus droit de les désavouer que nous avons droit de désavouer les actes passés à Ottawa.

Sur proposition de l'Hon. M. Clarke, le bill concernant les Municipalités subit sa seconde lecture.

Sur proposition de l'Hon. M. Royal le bill pour autoriser la publication d'une *Gazette officielle* subit sa 2de lecture et est considéré en Comité général, M. McKay au fauteuil.

Le bill est adopté.

SEANCE DU SOIR.

Les bills suivants subissent leur troisième lecture:

"Acte concernant les Régistres des Baptêmes, Mariages et Sépultures et les Statistiquee Vitales en cette Province."

"Acte pour établir un Fonds consolidé de Revenu pour la Province de Manitoba."

Sur proposition de l'Hon. M. Clarke, le bill des Municipalités subit sa troisième lecture et est pris en considération en Comité général, M. Schmidt au fauteuil.

Le bill qui est très long est considéré clause par clause et adopté avec quelques amendements.

La Chambre s'ajourne, 11.45.

Mardi, 18 Février, 1873.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

L'Hon. M. Dubuc demande au Gouvernement s'il a intention de faire examiner et compiler les lois, règlements, ordres et ordonnances de l'ancien Conseil d'Assiniboia qui étaient en force dans le pays au temps du transfert et d'en faire imprimer une copie officielle dans les deux langues.

L'Hon. M. Royal répond que le Gouvernement désir faire cette compilation. Ce travail a déjà été fai

en partie par l'Hon. M. Girard. Il pourrait être encore plus complet, et le Gouvernement s'empressera de le faire aussitôt qu'il pourra.

M. Schmidt demande à l'Hon. Ministre des Travaux Publics s'il est du pouvoir des sousvoyers de défaire à l'automne les clôtures qui se trouvent le long des chemins publics et qui sont cause de grands amas de neige dans l'hiver.

L'Hon. M. Norquay dit qu'il n'est pas dans les attributions du Gouvernement d'entrer sur les proprietes privées et forcer les propriétaires à défaire leurs clôtures La chose est plutôt du ressort des municipalités.

M. Schmidt propose les résolutions suivantes :

Attendu que la question des terres a toujours été sans contredit celle qui a toujours le plus occupé les esprits en cette Province et attendu que le règlement de cette importante question a toujours été attendue avec la plus grande importance par tous les habitants de ce pays indistinctement, qu'il soit en conséquence resolu :

1o. Que cette Chambre voit avec plaisir les démarches prises par le Gouvernement en Juillet dernier lorsqu'il se rendit auprès de l'Agent des Terres de la Couronne en cette Province et lui représenta énergiquement que si le Gouvernement Federal ne se pressait pas pour régler la question des Terres et ne mettait fin par là à tous les sujets de mecontentement des habitants, il se dechargerait complètement sur lui de toute la responsabilité des troubles qui pourraient en survenir.

2o. Que cette Chambre parlant au nom du pays croit de son devoir en cette occasion de feliciter hautement le Gouvernement de cette démarche energique qui a amené les meilleurs résultats.

M. Schmidt explique sa motion. Il dit qu'il est juste de remercier le Gouvernement pour tout ce qu'il fait de bien. L'ete dernier, la question des réserves des Metis était agitée sérieusement dans tout le pays. Les lenteurs du Gouvernement d'Ottawa avaient exaspéré la population Et on ne voyait pas la fin des difficultés. Le Gouvernement s'est alors occupé de la question. Il est allé trouver l'Agent des Terres M. McMicken. et lui a fait des représentations tellement énergiques, que deux ou trois jours après, le Lieutenant-Gouverneur recevait du Gouvernement d'Ottawa, par le télégraphe, l'autorisation de choisir les réserves des Metis en larges blocs, par paroisses. Nous devons féliciter le Gouverne de cette démarche. Ces résolutions ne sont pas faites pour flatter les ministres. Dès demain, il (M. Schmidt) serait prêt à opposer le Gouvernement s'il faisait quelque chose contraire à la justice ou aux intérêts du pays. De plus, il veut par ces résolutions donner à la Chambre l'occasion d'exprimer son opinion sur la lenteur du Gouvernement d'Ottawa Les Agents federaux ici ont fait tout en leur pouvoir pour vexer le peuple et discréditer le Gouvernement Canadien. Dernièrement, un acte outrageant pour une certaine partie de la population a été commis dans le Bureau des Terres par M. McMicken. Un employé fidèle, intègre, habile, estimé des différentes sections de la population, a été mis à la porte du Bureau des Terres, par M. McMicken, sans aucune raison connue ou alléguée. De plus, cet employé était le seul d'origine française, et le seul qui parlait français dans l'important Bureau des terres. La conduite de M. McMicken est injustifiable et insulte odieusement la population d'origine française du pays. Il (M. Schmidt) est d'avis que le pays tout entier doit protester contre des actes semblables, afin d'empêcher qu'ils se renouvellent.

M. McTavish dit qu'il seconde avec plaisir la motion de M. Schmidt. Le Ministère merite en effet des felicitations pour la démarche de l'été dernier, démarche qui a été couronnée de succès. Mais en même temps il croit devoir dire que le Gouvernement du Canada a fait ce qu'il était possible de faire pour régler aussi promptement que possible la question des terres. M. Dennis et M. McMicken ont déployé beaucoup d'activité dans l'arpentage des terres de la Province. L'Hon. membre donne le nombre de townships arpentés depuis le printemps dernier, le nombre de milles carrés et d'acres de terre prêts à recevoir les colons par suite des arpentages faits pendant cette période. Ce nombre est très-élevé. Ceux qui dirigent ces ouvrages ne doivent donc pas être blâmés D'un autre côté la population de ce pays doit s'unir pour demander des meilleures conditions. Le Canada étant à la veille de nous imposer son tarif élevé, le temps est favorable. Après les bévues commises par le Gouvernement d'Ottawa dès les commencements de ses négociations pour avoir ce pays, dont la première a été d'envoyer le McDougall sans avoir consulté le peuple de la colonie, après nous avoir traité comme il l'a fait depuis, nous avons droit de demander des conditions meilleures. Il nous faut des *better terms*, telle doit être notre devise.

L'Hon. M. Dubuc dit qu'il concourt pleinement dans les vues exprimées par M. Schmidt. Peu importe les autres actes du Gouvernement, puisque celui dont il est question est bon et favorable, nous devons en tenir compte aux ministres du Gouvernement, et c'est notre devoir de les remercier. Nous devons encourager le Gouvernement à prendre des mesures énergiques de ce genre, aussi souvent que les circonstances l'exigeront. Cette démarche de notre Cabinet local à montré au Gouvernement Fédéral que notre Province prétend n'être pas ignorée et négligée comme on a voulu le faire, et qu'elle veut faire respecter ses droits. Nous avons raison de nous plaindre de quelques-uns des agents fédéraux ici. Si quelques-uns ont su faire leur devoir, d'autres semblent avoir pris à tâche de fouler aux pieds les droits de la population. C'est ce qui a au lieu dans le Bureau des Terres. Une injustice intolérable a été commise envers la population d'origine française. Tout ce qui tend directement ou indirectement à protester contre cet état de chose, et à en jeter le blâme sur les véritables auteurs, doit avoir notre support. La résolution devant la Chambre en ce moment tend vers ce but. Nous ne devons donc pas hésiter à lui donner notre appui.

M. Hay dit qu'il ne partage pas les idees exprimees par le membre pour la Pointe de Chêne. Le Gouvernement Canadien est loin d'avoir fait ce que nous pouvions attendre de lui. Depuis trois ans qu'il a la possession du pays, il a fait encore très peu de chose. La brûlante question des terres aurait dû être réglée plus tôt. Quant aux meilleurs termes l'Hon. membre ne croit pas que nous avons raison de crier si fort pour en obtenir. Nous sommes entrés dans la Confédération non par intérêt ou pour des avantages, mais par principe et par sympathie pour le Canada. Quant à la démarche des ministres l'été dernier, il ne croit pas que la Chambre doive, à l'occasion de cette démarche, donner un certificat de confiance au Gouvernement.

M. Sutherland parle dans le même sens.

L'Hon. M. Boyd dit que cette motion est une de ces rares occasions où l'opposition devrait donner la main au Ministère et montrer ses bonnes dispositions.

La motion est mise aux voix et emportée. Quatre seulement votent contre.

L'Hon. M. Clarke dit qu'il est flatté de voir la Chambre approuver d'aussi bonne grâce une démarche du Ministère. Puis il explique longuement le sens de cette démarche, et les raisons qui l'ont motivée. Il termine en blâmant fortement le Gouvernement Canadien sur sa conduite à notre égard. En achetant ce pays de la Compagnie de la Baie d'Hudson, il a prétendu aussi avoir acheté les habitants, comme des serfs de l'ancien temps. Il s'est aperçu qu'il s'était trompé L'Hon. Procureur Général s'étend sur ce sujet et loue le Gouvernement Provisoire formé par une partie de la population.

M. Hay se lève pour expliquer et discuter les mêmes sujets à un autre point de vue. Mais comme il parle en termes remplis d'insultes et d'outrages pour certains membres, et une partie de la population, et il est rappelé à l'ordre par M. Schmidt.

L'Orateur interpellé déclare hors d'ordre cette discussion après que la motion a été votée par la Chambre.

Sur proposition de l'Hon. M. Clarke, la Chambre se forme en Comité général sur l'Acte concernant l'arrestation des débiteurs, M. Spence au fauteuil.

A 6 heures le Comité se lève, rapporte progrès, et la Chambre s'ajourne.

Sa Grace Mgr. l'Archeveque.

M. le curé de St. Boniface, en suggérant aux fidèles, dimanche dernier, au prône certaines intentions speciales qu'ils devaient se proposer dans leurs prières, pendant les exercices des quarante heures, a attiré particulièrement leur attention sur l'état actuel de santé de Mgr. l'Archevêque et leur a recommandé de s'unir tous ensemble pendant ces jours de grâce pour obtenir du bon Dieu le recouvrement plein et entier d'une santé si précieuse pour cet Archidiocèse et tout ce vaste pays du Nord-Ouest.

Nous regrettons d'avoir à donner aujourd'hui des nouvelles si peu consolantes de la santé de notre bien aimé Archevêque. La maladie qui avait semblé disparaitre dans ces derniers temps, menace de nouveau de l'arrêter et le clouer sur un lit de douleur. Sa Grâce avait pu sortir dernièrement et faire quelques petites promenades. Cette nouvelle avait réjoui tout le monde, mais nous apprenons avec peine que depuis quelques jours le mal s'est déclaré de nouveau et empêche Mgr. l'Archevêque de vaquer à ses occupations ordinaires.

Les journaux nous apprennent que E. L. De Bellefeuille, Ecr., Avocat, de Montréal a ete choisi pour Secrétaire *pro. tem.* du Bureau des Directeurs du Pacifique Canadien. Cette nomination est accueillie favorablement par la presse de Quebec. M. De Bellefeuille est un homme de talent et d'énergie. Il a déjà fait ses preuves dans l'entreprise du Chemin de Colonisation, et il est probable qu'il remplira la charge qui vient de lui être confiée de manière à mériter d'être nommé permanemment à cette position.

Necrologie.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort prématurée d'un de nos amis frappé au début de sa course. Le Capitaine Adjutant David F. C. Gagnier est décédé au Fort Garry, lundi, 3 courant vers 5 heures p.m. Il était âgé de trente ans. Il souffrait depuis assez longtemps d'un rhumatisme inflammatoire, mais sans cesser de vaquer à ses occupations. Le 16 fevrier dernier, il est encore sorti et paraissait assez bien portant. Mais ce fut sa dernière sortie. Bien qu'il fut d'une constitution très-forte, la douleur a été tellement grande qu'il a suffi de deux semaines pour l'emporter. Il est mort après avoir reçu les secours de la religion.

Le Capitaine Gagnier est né à L'Islet, dans la Province de Quebec. Il a fait un cours d'étude brillant au petit Séminaire de Quebec ; puis il suivit la Faculte de Droit de l'Université Laval et fut admis au Barreau de Quebec. Il avait le grade de Major dans le Bataillon des Volontaires de Montmagny, et s'enrola en 1870. comme Capitaine-Adjutant dans le Second Bataillon de l'Expédition de la Rivière Rouge. Lorsque le Second Bataillon retourna en Canada, il demeura au Fort Garry, et reprit ensuite la position d'Adjutant dans le Bataillon Provisoire, position qu'il occupait encore au moment de sa mort. Le Capitaine Gagnier avait toutes les qualités d'un vrai militaire. D'un caractère franc, droit, énergique, il était un des plus stricts observateurs de la discipline et du devoir. Il jouissait de l'estime general dans le bataillon, et s'était fait de nombreux amis parmi la population.

Ses funérailles ont eu lieu mercredi, à la Metropole de St. Boniface, avec tout les honneurs militaires, et au milieu d'un grand concours de personnes. Un service de première classe a été chanté, et le corps a été deposé dans les voutes de l'église.

Dès lundi, un télégramme fut envoyé à sa famille, pour apprendre la triste nouvelle, et mardi soir une dépêche de son père annonçait qu'il désirait faire venir le corps.

Arrivee de l'Hon. D. A. Smith.

L'Hon. Donald A. Smith est arrivé d'Ottawa le 26 ult. et a pris son siège le même soir à l'Assemblée Legislative. Il a expliqué les raisons qui l'ont empêché d'arriver pour l'ouverture de la session, et a dit qu'il a été retardé par les negociations du Chemin du Pacifique, et qu'il a représenté les interets de la Province dans cette grande entreprise. Ces explications ont été agréées par la Chambre.

Departs.

Par la diligence du 24 ult. sont partis pour Ottawa ou Montréal, le Rev. M. Ritchot, M. Simpson, Commissaire des Sauvages, M. Robert Cunningham, M.P., l'Hon. John Sutherland, Sénateur, M. et Mme. Radiger, M. Geo. McVicar.

Par celle de Mardi dernier, M. A. A. C. LaRivière.

Nous leur souhaitons à tous bon voyage.

Seance au Pensionnat.

Samedi, le 22 ult., les élèves du Pensionnat de St. Boniface donnait une seance musicale et dramatique très-interessante. Bien que le temps fut extrêmement mauvais, la salle était remplie de spectateurs. Il y eut deux représentations ; un drame français ayant pour titre : "On ne prend pas les mouches avec du vinaigre" et un drame anglais intitulé : "Les Sœurs Foster." Ces deux pièces ont été parfaitement rendues, et ont excité le plus vif intérêt. Les mêmes élèves avaient des rôles dans les deux pièces et semblaient s'exprimer aussi facilement dans une langue que dans l'autre. Il y eut aussi plusieurs chansons et morceaux de musique à quatre, six ou huit mains, le tout très bien exécuté. Nous voudrions pouvoir donner un compte rendu plus détaillé de cette jolie et interessante séance, mais le temps et l'espace nous manque.

NAISSANCE.

ROY.—A St. Boniface, le 2 Mars, la Dame de George Roy, Ecuyer, une fille.

LISTE des Lettres non-reclamées au Bureau de Poste de Fort Garry, le 1er Mars, 1873.

A.
Andrews, Wm H
Aston, Jno
B.
Bishop, W T
Brannan, Ed
Brundig, J
Buchanan, D
Butt, J G
Burns, Wm
C.
Cameron, Charley
Carris, Ed
Cliff, Wm E
Cook, Wm
Cummings, Thos (2)
Chare, Geo
Collier, Cath
Carleton, John
Calder, Jas
Campbell, Don'l
Clouston, Mrs Jos
D.
Derby, E W
Dickson, Jas
E.
Emanuel, Berubé
F.
Ferguson, Wm
Fosbrooke, Leonard
French, George
Flett, Robt
G.
Green, Thomas
Gorger, A
Graham, Jno E
Grogan, And
Grady, Michel
Glover, John
Gassie, Poulin
Gall, W
Grey, Jno
H.
Holland, Robt
Hearn, Louis
Hodgson, John
Haggart, Ed
Harrison, Frank M
Handerson, Alex
I
Ingraham, Elias
Irwin, Jas
J.
Johnstone, John J
Johnstone, Jane J E
Jones, Wm J
Jones, F G
Jones, Henry
K
Kinne, John
Kirk, Henry (5)
Kennedy, C
L.
Lyons, John J
Lehon, Geo
M.
Moar, William
Murray, Chas
Morray, Thos
Morrison, Donald
Mc.
McDonald, Donald
McDonald, Henry
McDougall, Joseph
McArthur, Jno
McCarrister, Jas
McLeod, Donald
McLeod, James
McKenna, Mrs (2)
McKenzie, A
McKay, G S
McIver, Rodk
McGranies, Kenneth
McGibbon, Jno
McLean, Wm
McRae, Murdoch
N.
Nelson, Wm
Nicholls, Henry (2)
Nead, Chas
O.
Odell, W A
P.
Perry, Frs
Pierson, Thos
Peebles, Jas
Price, J H
R.
Robertson, John (2)
Robertson, Jas
Russell, M J
Richards, Sgt. Major
Rennie, Thos A (3)
Raine, Wm J
S.
Scott, Thos
Sinclair, Archd
Slavin, James
Sandison, John
Sutherland, A
State, Thos
Sutherland, Peter
Struthers, Justin
Smith, G T
Smith, Catherine Ann
Smith, William (2)
Stewart, Chas
Stewart, A
Symeson, Wm
Spence, James
T.
Taylor, Amos
Taylor, Geo
V
Vaison, Wm
Vere, Fredk
W.
Wiley, Justus H (2)
Wilson, Thos
Wilds, Frank
Whitby, Jno

A. G. B. BANNATYNE, M. P.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN.

A V I S.

Des APPLICATIONS seront reçues, adressées à W. R. BARKER, Ecr., OTTAWA, ou E. L. DeBELLEFEUILLE, Ecr., MONTREAL, Secrétaires Provisoires de cette Compagnie, pour des lots d'une portion du Fonds de cette Compagnie, laquelle portion les actionnaires désirent disposer au pair. Telles applications devront être accompagnées d'un certificat de dépot de DIX PAR CENT sur le montant demandé dans les Banques ou Succursales de Banques, ci-après indiquées à cette fin, et devront être envoyées le ou avant le SEPTIEME JOUR DE MARS prochain.

Un intérêt sur le dépôt au taux de CINQ PAR CENT sera alloué jusqu'à ce que la part des actions soit faite, et toute portion du montant non absorbé par un dépôt de dix par cent sur les actions finalement allouées, sera renvoyée au dépositaire.

On peut faire des dépôts et obtenir des certificats comme suit :

A MONTREAL :
A la
Merchants' Bank of Canada

A TORONTO, OTTAWA, HAMILTON LONDON et WINNIPEG :
Aux Bureaux Succursales de la
Merchants' Bank of Canada.

A QUEBEC :
A la
Union Bank of Lower Canada.

A HALIFAX :
A la
Merchants' Bank of Halifax.

A VICTORIA :
A la
Bank of British North America.

A ST. JEAN, N. B. :
A la
Maritime Bank.

L'on peut obtenir des FORMULES d'APPLICATION et des CERTIFICATS DE DEPOT à toutes les BANQUES et Succursales, où les Dépôts peuvent être faits.

E. LEF. DeBELLEFEUILLE,
W. R. BARKER,
Secrétaires *pro. tem.*

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN.

Capital $10,000,000 en actions de $100 chaque.

Des demandes D'ACTIONS, au pair, seront reçues à la BANQUE DES MARCHANDS du Canada, à WINNIPEG, depuis le 1er MARS jusqu'au 7.

Un Dépôt de dix par cent qui portera intérêt au taux de 5 pour cent par année, jusqu'à ce que la distribution soit faite, sera requis des souscripteurs.

Des formules de DEMANDES et toutes les informations qui seront désirées seront fournies aux personnes qui ont l'intention de faire telles demandes.

D. MACARTHUR,
Banque des Marchands du Canada.

H. J. MARSHALL,
CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIÉS ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.
Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

DES SOUMISSIONS

Pour l'approvisionnement de
BOIS DE CORDE
seront reçues au bureau du Ministre des Travaux Publics jusqu'au
10 MARS courant 1873.

Les personnes qui désirent faire des soumissions sont requises de donner deux noms de deux cautions responsables, et de dire clairement à quel prix elles fourniront le bois par corde, bois franc et bois mou. Le bois franc comprend le chêne, le frêne et le hard ; le bois mou, le tremble.

JOHN NORQUAY,
M. T. P.

DES SOUMISSIONS pour la construction des PONTS suivant seront reçues au bureau du Ministre des Travaux Publics jusqu'au

10 MARS 1873.

Burnside ou Rivière Champignon—80 x 20 et 10 pds. haut

Baie St. Paul, près Hotel Spence (Panawis)—30 x 20 et 6 pds. haut.

Prairie du Cheval Blanc—50 x 20 et 8 pds. haut.

Headingly, près de la ferme Gowler—90 x 20 et 10 pds. haut.

Pont des Sept Chênes (Inkster)—90 x 20 et 12 pds. haut.

St Norbert Nord (S. Venne)—50 x 20 et 8 pds. haut.

Riv. aux Marais—180 x 20 et 22 pds. haut.

Les soumissionnaires devront dire à quel taux par pied ils entreprendront l'ouvrage, et enverront avec leurs soumissions les noms de deux personnes responsables comme cautions. Le Gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Pour les plans et devis s'adresser au Département des Travaux Publics.

JOHN NORQUAY,
M. T. P.

L'IMPRIMERIE PÂLE

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exigé pendant la première annee.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.
DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
HON. M. A. GIRARD, Manitoba.
A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,
HUILE DE CHARBON,
QUINCAILLERIE,
FERBLANTERIE,
&c., &c, &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecols.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,
PAPIER,
POUDRE A ENCRE,
ARDOISES,
CAAIERS,
PLUMES,
CRAYONS,
CRAIE,
&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

DOCTEUR TURVER,

Membre du Collège des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

BUREAU : A LA PHARMACIE APPELEE BRICK DRUG STORE, WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 8 Juillet, 1872. 1a

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montréal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ½, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commence à exercer l'art de Marechal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Dec., 1871. 1a.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour GHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg. 4 Juin, 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE près du Block McDermot, WINNIPEG, voisin de l'imprimerie du *Métis*, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

AUX CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

" Tue-Douleurs "

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, " Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

— AUSSI —

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre Conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

Chemin de fer Great Western DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur ronte de l'Est ost celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton. Ont., 1872

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Executeurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique DU "METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

Les Bureaux du *Métis* sont situés à Winnipeg, à l'etage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR
POUR
AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires
LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871